Présentation

Depuis 2015, le Burkina Faso vit une situation de crise socio-politique et sécuritaire dont le facteur conjoncturel a été la crise libyenne et le déferlement d’ordres terroristes à l’échelle des pays de la zone sahélienne dont le Burkina Faso, qui profitent de la faillite de l’Etat et des replis identitaire pour instrumentaliser les identités ethniques et religieuses.. Aux actions des groupes armés terroristes marquées par des atteintes aux droits à la vie, à l’intégrité physique et morale, des déplacement forcés de populations, assassinats ciblés et de masse, l’Etat a opposé un certain nombre de mesures portant essentiellement sur l’instauration de l’Etat d’urgence, des opérations spéciales, la création de zones d’intérêt militaire, le recrutement de VDP, la prise de dispositions législative dont le la Loi VDP, le Code pénal et la loi sur la mobilisation générale. Malgré ces mesures, on peine à venir à bout de cette guerre de nature civile et réactionnaire.

Au 31 janvier 2023, les actions combinées de cette guerre antiterroriste totalisent 1 938 792 personnes déplacées internes (PDI) avec une prédominance d’enfants estimés à 968 664[[1]](#footnote-1) alors qu’en fin 2018, ce nombre était de 47 000[[2]](#footnote-2). Si l’on exclut, les besoins prioritaires estimées dans les zones à fort défis sécuritaire, les localités sous blocus et les zones d’accueils des PDI déjà très préoccupants : [alimentaire (84,87%), abri (46,09%), argent liquide (38,39%), articles non alimentaires (32,94%), sécurité (12,75%)[[3]](#footnote-3), près de 3,5 millions de personnes en situation d’insécurité alimentaire et 4,7 millions de personnes qui auront un besoin d’aide humanitaire (OCHA), environ 877 millions de dollars US seront nécessaires pour apporter une réponse multisectorielle aux 3,1 millions de personnes aux besoins aigus et urgents dans 127 communes du pays[[4]](#footnote-4)] c’est l’efficacité des initiatives de la lutte antiterroriste et le respect des droits fondamentaux de la personne humain qui sont de plus en plus mis en péril au regard de l’évolution de la situation national ces derniers mois et pour preuve, les cas de :

* Sakoani, Partiaga et Ougarou dans la région de l’Est ;
* Déou-Oursi et Tin-Akof dans le Sahel ;
* Nouna dans la région de la Boucle du Mouhoun ;
* L’attaque Rapougma et Karma dans la région du nord.

C’est pourquoi, nous avons bien voulu intituler ce thème de débat : « Défense des droits humains dans un contexte de guerre civile réactionnaire au Burkina Faso ». Parce qu’aujourd’hui, au-delà du verrouillage des espaces de libertés certaines catégories de burkinabè arrivent à taxer d’apatrides tout porteur de voix ou d’opinion discordante vis-à-vis de la gestion de la crise sécuritaire et c’est le lieu en tant de défenseur des droits humains de s’en préoccuper. Parce qu’un certains nombres d’interrogations prévalent à cela et constitueront la structure de nos débats de la soirée.

* Est-ce que la lutte contre le terrorisme excuse la défense des droits humains ?
* Qu’est-ce qui engage l’Etat en tant que garant de la protection civile en matière de protection des droits humains dans un tel contexte ?
* Y a-t-il des mesures dérogatoires en matière de droits humains en contexte de guerre ? Lesquelles ?
* Quel est notre positionnement en tant que défenseur des droits humains ?
* Quelles sont les perspectives pour notre peuple ?

1. SP/CONASUR, rapport du 31 janvier 2023. [↑](#footnote-ref-1)
2. UNICEF, « Impact de la crise sécuritaire sur l’eau au Burkina Faso », mars 2022. [↑](#footnote-ref-2)
3. SP/CONASUR, rapport du 31 janvier 2023. [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://www.unocha.org/burkina-faso/propos-docha-burkina-faso>. [↑](#footnote-ref-4)